

Evaluation de la connaissance et de l'utilisation des directives anticipées par les médecins de l'Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon

Titre(s) : Evaluation de la connaissance et de l'utilisation des directives anticipées par les médecins de l'Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon [Texte imprimé] / Pierre-Emmanuel Coz ; sous la direction de Cynthia Georgantelis

Auteur(s) : Coz, Pierre-Emmanuel (1987-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Georgantelis, Cynthia (1974-....) (Directeur de thèse)
Aix-Marseille Université (2012-....) - Organisme de soutenance
Aix-Marseille Université, Faculté de médecine 2012-2018 - Organisme de soutenance

Editeur, producteur : [S.l.] : [s.n.], 2014

Description matérielle : 1 vol. (75 f.) ; 30 cm

Titre traduit ajouté par le catalogueur : Assessment of knowledge and use of advance directive among physicians of the Hôpital d Instruction des Armées Sainte-Anne in Toulon eng

Note sur l'exemplaire : Version électronique disponible au format pdf (BCSSA)

Note sur les bibliographies et les index : Bibliographie : 61 réf.

Note de thèses et écrits académiques : Thèse d'exercice Médecine. DES de médecine générale 2014 Aix-Marseille

Résumé ou extrait : INTRODUCTION : Partie intégrante de la loi Léonetti, les directives anticipées restent méconnues. Dans une démarche de qualité, la connaissance et l'utilisation de telles directives par les médecins de l'Hôpital d Instruction des Armées Sainte-Anne à Toulon ont été évaluées. METHODE : Une étude descriptive a été réalisée à partir d'un questionnaire destiné aux médecins cliniciens. La première partie interrogeait la connaissance de la loi. La seconde, l'expérience des médecins dans la mise en oeuvre de ces directives, tant dans leur évocation, leur rédaction que leur prise en compte. Une troisième partie interrogeait l'intérêt des directives anticipées dans les prises en charge de patients en fin de vie. RESULTATS : 120 médecins ont pu recevoir le questionnaire sur la période de mars à juin 2013. 58 (48.33%) questionnaires exploitables ont été retournés. 56 (96.55%) médecins connaissent l'existence des directives anticipées dans la loi. Le taux moyen de réponses justes de l'ensemble des médecins était de 74.90%. 12 médecins (20.69%) avaient une expérience dans l'évocation des directives anticipées. 5 (8.62%) avaient déjà aidé des patients à en rédiger. 34 (58.62%) en avaient déjà prises en compte dans leur décision médicale. DISCUSSION : Poutant fondamentaux, l'objectif précis des directives anticipées, leur durée de validité et leurs conséquences dans la décision médicale étaient méconnus. Leur évocation était jugée difficile bien qu'elles sollicitent une relation de confiance et un justement de la décision médicale aux valeurs du patient. Pour une meilleure utilisation l'effort d'information déjà entrepris au sein de l'hôpital pourrait être renforcé

Sujet - Nom commun : Médecine -- Droit -- Thèses et écrits académiques

Soins médicaux -- Droit

Fin de vie -- Thèses et écrits académiques

Médecine -- Prise de décision